

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 44, rue Centrale, 44.

## RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

## ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

## PAIX DE L'ABONNEMENT

|                             |                     |                   |                |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| Ville de Lyon.....          | Trois mois : 10 fr. | Six mois : 20 fr. | Un an : 40 fr. |
| Département du Rhône.....   | 11 fr.              | 22 fr.            | 44 fr.         |
| Département limitrophe..... | 12 fr.              | 23 fr.            | 46 fr.         |
| Autres départements.....    | 13 fr.              | 25 fr.            | 48 fr.         |

Pour l'étranger, le port en sus.

## LES ABONNEMENTS

partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## Gerant

G. BENOIT-GONIN

Imprimerie de M. Storck, Lyon.

Le prix des abonnements est payable d'avance; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Lyon, le 7 Septembre

On se plaisait depuis quelque temps à prêter au cabinet du 25 mai des intentions moins malveillantes envers la presse, et on croyait pouvoir espérer, après certains journaux officieux, que quelques adoucissements ne tarderaient pas à être apportés au régime de l'état de siège.

Nous n'avons, pour notre part, ajouté à notre foi médiocre à ce regain de libéralisme, et les faits viennent nous donner raison. Les rigueurs de l'état de siège ne sont pas, paraît-il, de diminuer, et les préfets continuent toujours, avec le même entraînement, la vente et le colportage des arnaux qui ont le grand tort de leur redonner des idées.

Un arrêté du gouverneur de Paris, daté du 4 septembre, et dont nous avons vu le texte hier, a interdit, sur l'avis du conseil des ministres, la publication d'un *Peuple souverain* pour délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. L'arrêt de M. Lockroy n'est de prétexte à la mesure ne paraît pas exorbitante, et on aurait été porté à ne voir dans cette regrettable décision autre chose qu'un avertissement opposé par les ministres aux journalistes mal informés qui annonçaient leur prochaine conversion au libéralisme.

*Dura lex, dira-t-on, sed lex.* Nous ne sommes pas libéraux, tout en étant dévoués à la légalité de semblables mesures, et nous ne chicanerons pas le ministère d'un fait d'usage même excessif, si l'on voit une des conditions de son affermissement. — La loi n'est pas, elle est naturelle, qu'on tienne à rester, non même de temps à autre, à l'appeler son aide arbitraire. — L'arbitraire, bien entendu, celui qui, après le fait de M. Vuilleumier, est aussi la justice, il peut sembler utile, à l'occasion, d'attester la vitalité de l'état de siège et d'inspirer une crainte salutaire. C'est là, sans doute, ce que, dans sa pensée, pense aussi le préfet du Doubs, par un arrêté en date du 3 septembre, a interdit la vente et le colportage du *Libéral de l'Est*.

M. le gouverneur de Paris, en supportant le *Peuple souverain*, a cru devoir, du moins, motiver son arrêté. M. le préfet qui, sans doute, n'aime pas les usages, ne donne, lui, aucun motif à sa décision. — *Sic jubeo* : il suffit à M. le préfet du Doubs de vouloir pour un motif. A cela rien à répondre, si ce n'est, comme le disait dernièrement un journal bonapartiste, qu'il est assez rare de voir certains hommes exagérer les procédés les plus rigoureux de l'empire, après les avoir combattus pendant vingt ans.

Mais, il faut le dire, l'état de siège a de l'excellent qu'il donne à l'action l'autorité des facilités précieuses qui se rencontrent peut-être pas au même degré dans l'application des lois ordinaires. La cour d'assises d'Agen en effet d'acquiescer le *Réveil de la Garonne* prévenu précisément de délit qui vient d'entraîner la suppression du *Peuple souverain*.

On serait certes tenté, en présence de traitements si différents, d'exprimer le vœu de plus le souhait de voir le taboulet complet de la législation commune, et la presse soumise enfin à la même loi, si M. le duc de Broglie n'avait été la pour nous dire que la majorité se plaint que le

gouvernement ne prenne pas assez de mesures de rigueur.

A quoi bon former des vœux stériles? Il ne nous restera donc, longtemps encore, nous le craignons, qu'à faire à mauvaise fortune bon visage et à compter les feuilles tombées.

## INFORMATIONS POLITIQUES

On mande de Verdun à la France que hier matin, après l'arrivée de dépêches officielles au général Manteuffel, un ordre du jour a été lu à tous les corps allemands, les prévenant que depuis le 6, à midi, l'occupation officielle du territoire français avait cessé, et que toutes les troupes d'occupation devaient avoir terminé, dans les vingt-quatre heures, leurs préparatifs de départ.

On écrit de Paris au *Journal de Genève* : Le voyage de Victor-Emmanuel à Berlin donne quelque vraisemblance au bruit récemment mis en circulation, d'un rapprochement plus intime entre l'Italie et l'Allemagne. Toutefois il ne faudrait accepter qu'avec certaines réserves, la note émise par l'*Indépendance belge* et le *XIX<sup>e</sup> Siècle*. Voici ce qui se serait passé.

M. de Broglie aurait été officiellement, non officiellement averti que le gouvernement italien se proposait de demander à la France la reconnaissance du fait accompli en septembre 1870, c'est-à-dire de la prise de possession de Rome par l'Italie; ce complément de l'unité péninsulaire ayant été ratifié par l'adhésion des autres puissances européennes ou de la plupart d'entre elles, il était naturel que l'on attendît de la France une déclaration du même genre. M. de Broglie aurait répondu que la reconnaissance demandée serait plus opportune lorsque le gouvernement de la France aurait pris un certain caractère de stabilité. Il n'aurait pas été fait d'objection, en principe, à cette manière de voir, cependant le chef du cabinet aurait été informé que dans le cas d'une restauration monarchique, la reconnaissance serait immédiatement demandée.

Il y a assez loin de cette version à la menace d'une déclaration de guerre de l'Italie soutenue par l'Allemagne, si le futur roi de France refusait de reconnaître les changements accomplis dans la péninsule. Mais en somme il y a plus d'un point commun entre les deux rumeurs.

Le conseil des ministres s'est réuni le 6 à l'Élysée sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Les troubles qui ont eu lieu le 4, à Alger, ont été l'objet des délibérations du conseil. Il est, en conséquence, question de mettre la province d'Alger en état de siège.

Le général Chazzy, gouverneur général de l'Algérie, est revenu hier matin de Vouziers pour en conférer avec le gouvernement. Il est possible qu'il rejoigne immédiatement son poste pour juger par lui-même de l'état des esprits. Le calme est néanmoins complètement rétabli; aucune scène nouvelle de désordre n'est signalée. Une instruction judiciaire est ouverte sur les événements qui se sont produits.

En somme, le conseil des ministres n'a pris aucune résolution importante. On pense qu'il statuera définitivement sur la question des élections complémentaires dans sa prochaine réunion qui aura lieu jeudi prochain au lieu de mercredi.

On lit dans le *Francis* : Nos renseignements particuliers nous permettent de déclarer tout à fait inexactes toutes les informations qui présentent le Saint-Père comme mêlé en quelque mesure, ce sont aux questions relatives à notre politique intérieure. Pie IX n'est indifférent à rien de ce qui intéresse le salut de la France, mais il se tient, nous dit-on, systématiquement étranger à toutes les préoccupations politiques que les journaux hostiles à l'Eglise lui supposent.

Nous extrayons des *Deutsche Nachrichten* l'importante nouvelle qui suit :

« Le bruit court que la nouvelle décourageante circulant, la Frohsdorf, du refus fait par le duc d'Almeida de ratifier, en ce qui le concerne, la réconciliation et l'abolition éventuelle accomplies par le comte de Paris au nom de la branche d'Orléans. »

Voici, d'après le *Temps*, le texte même de l'allocution prononcée par M. Thiers, à Lucerne, en présence des députations des Sociétés françaises de Berne, Bienne, Vevey, Genève, Bâle, Zurich, etc., et de députations de l'Alsace-Lorraine :

« Messieurs, — Je ne recherche point d'ovations, surtout à l'étranger, je ne puis cependant que recevoir avec plaisir celle que vous voulez bien me faire si spontanément aujourd'hui. — La paix que j'ai été appelé à signer, je ne l'ai soustraite qu'avec des larmes de sang, et mon cœur en ressentira toujours la blessure. Lorsque je pris les rênes du gouvernement, la France se trouvait divisée en plusieurs parties, dénuée de ressources financières, sans armée, et la moitié de son territoire était occupée par l'ennemi. »

« Ce que j'ai voulu et ce que je devais chercher à réaliser, c'était d'organiser un gouvernement non de parti, mais que chacun pût accepter sans arrière-pensée et sans crainte. Sous tous les gouvernements monarchiques qui m'avaient précédé, j'ai toujours réclamé la liberté, et je suis convaincu qu'aujourd'hui aucune forme de gouvernement ne convient mieux à la France que la république. »

« Il ne m'a pas été donné d'associer celle-ci d'une manière définitive, c'est pourquoi j'ai préféré me retirer. »

« En ce qui me concerne personnellement, je dois déclarer que je ne reconnais jamais d'autre souveraineté que celle dont ces couleurs (montrant le drapeau tricolore) sont le glorieux symbole. »

On écrit de Colmar, 4 septembre, au *Journal d'Alsace* :

« Dans la journée d'hier se répandit tout à coup le bruit que M. Thiers, en se rendant à Nancy, passerait par notre ville. Une grande foule, composée en majeure partie de personnes des classes inférieures, se porta par conséquent à la gare pour voir et saluer le célèbre homme d'Etat. La gare n'est pas grande, et pour éviter un accident, il a fallu interdire l'accès du perron. A 11 heures 51 minutes arriva un train, mais celui qu'on attendait ne s'y trouvait pas. Le hasard voulut que dans le premier wagon était assis un monsieur déjà âgé; bon gré mal gré il a dû accepter les cris de : « Vive la France ! » partis du milieu de la foule. »

La plupart des hauts personnages qui étaient allés assister à la fête du 2 septembre ont déjà quitté Berlin.

Le prince de Bismarck est retourné dans sa solitude de Varsin; la ministre-président, comte von Roon, a repris son voyage d'exploration pour trouver une résidence champêtre qui remplacera le domaine de Gilsberg qu'il a vendu. Toutefois la présence simultanée à Berlin de tous les membres du ministère, a été mise à profit pour l'examen de plusieurs questions importantes.

Il paraît qu'on a renoncé au projet de convoquer le Reichstag dans le courant de l'automne en séance complémentaire, les projets de loi dont il aura à s'occuper n'étant pas encore arrivés à maturité.

Les nouvelles électorales pour les Chambres prussiennes auront lieu, selon toutes prévisions, vers la fin de mois prochain; mais ces Chambres, pour la même raison que le parlement, ne pourront se réunir que vers la fin de l'année. Par contre, la plupart des diètes provinciales s'ouvriront dans la première quinzaine du mois d'octobre.

La coalition du 24 mai a vécu : les bonapartistes, par la plume envieux de M. de Casagrande, dénoncent la trêve, et rompent définitivement aujourd'hui avec les royalistes, qu'ils accusent de les avoir dupés et trahis.

Ce dénouement était prévu; on pouvait croire cependant que les adversaires de la République auraient assez d'em-

pire sur eux-mêmes, et assez d'habileté pour éviter tout éclat avant que le dernier coup eût été porté au régime sous lequel nous vivons. Les incartades de la presse légitimiste ont précipité la crise : le bonapartisme se retire fièrement sous sa tente, et la majorité perd, par ce fait, l'appoint des 30 ou 40 voix, qui lui a permis de renverser M. Thiers.

Ce qu'il adviendra de l'événement, on peut déjà s'en rendre compte à l'avance, et il nous semble difficile qu'il profite à aucun des partis qui entrent en lutte.

Quant aux vaincus du 24 mai, ils y gagneront certainement de voir cesser une funeste équivoque. Si l'on veut bien considérer, en effet, que le ministère actuel n'est, de son propre aveu, que la fidèle représentation des éléments dont se composait la coalition, on peut croire que le coup qui vient d'être porté à celle-ci par la défection des bonapartistes sera ressenti également dans les régions gouvernementales.

Dans tous les cas, si M. de Broglie et ses collaborateurs comptent se maintenir aux affaires, ils ne pourront le faire qu'à la condition de formuler enfin un programme de gouvernement, et de nous expliquer ainsi l'énigme politique dont on n'a pu, jusqu'à présent, leur arracher le mot.

## LE TRAITEMENT des instituteurs congréganistes.

La question des écoles est chez nous comme un phénix de malheur qui renaît toujours de ses cendres. Nous avons dit hier qu'elle s'était présentée de nouveau au Conseil municipal de Lyon et qu'elle avait donné lieu à une discussion d'une certaine importance. Il s'agissait du traitement des instituteurs congréganistes.

M. le préfet demandait au Conseil, dans son rapport, de prendre une délibération reconnaissant la gratuité dans les écoles communales congréganistes comme dans les écoles communales laïques, établissant le traitement des frères enseignants à 900 fr. et celui des sœurs à 700 fr. La commission, par l'organe de M. Vallier, a répondu à la demande de M. le préfet en proposant de lui renvoyer purement et simplement le dossier, afin qu'il fut complet, selon une demande antérieure du Conseil, par un Exposé complet de la situation morale et matérielle de toutes nos écoles communales. Effectivement, ce document important manque au dossier, il paraît qu'il est bien difficile à composer, car nous l'avons bien souvent jadis réclamé de M. l'adjoint Vallier aussi infructueusement que M. Vallier le réclame à son tour de M. Duros.

M. le préfet, en réponse aux conclusions du rapporteur, n'a pas refusé de fournir au Conseil les pièces réclamées, il les a même promises dans un bref délai, parce que, d'après ses déclarations, il entend soumettre de nouveau au Conseil la question dans une très prochaine séance. C'est en prévision de l'échéance rapprochée de cette question si particulièrement odieuse aux membres de l'ancienne administration municipale et à la plupart des membres du Conseil municipal actuel, et c'est aussi dans la pensée que sous ces renvois répétés pouvait se cacher une idée de résistance systématique, que M. le préfet a signalé ensuite au Conseil quels

seraient les résultats d'un refus de voter le traitement des instituteurs congréganistes, au point de vue financier. Le traitement fixe, qui ne peut être établi (art. 13, loi de 1867) que sur la demande du Conseil municipal, serait alors remplacé par le traitement prévu par l'art. 9 de la loi susvisée, et, d'après les calculs de l'administration préfectorale, l'écart entre ces deux modes de règlement constituerait une différence de 118,000 francs au préjudice de la ville.

Dans le courant de la discussion provoquée par ces déclarations de M. le préfet et les objections de M. le rapporteur, il a semblé qu'il était utile de sortir de l'équivoque, et que l'intérêt de chacun voulait que la question fût posée sur un terrain parfaitement circonscrit.

C'est dans cette pensée qu'un membre du Conseil, M. Aynard, s'opposant au renvoi pur et simple, a demandé le renvoi motivé comme suit :

Le Conseil municipal déclare qu'il entend se conformer à la loi et voter le traitement des instituteurs congréganistes communaux. Ce traitement sera fixe, en raison de la gratuité des écoles communales qui a été proclamée par le précédent Conseil municipal.

Si le Conseil prononce encore une fois le renvoi à l'administration, c'est qu'il n'a pas trouvé dans le dossier les pièces réclamées, et faute desquelles il ne possède pas les éléments suffisants d'appréciation pour fixer le chiffre du traitement des dits instituteurs.

Comme on le voit, cet amendement avait pour but d'affirmer le respect absolu de la loi, de proclamer de nouveau la gratuité des écoles communales, de s'assurer le bénéfice de l'article 13 de la loi de 1867 et enfin de respecter les légitimes exigences du Conseil, en demandant le renvoi par l'unique motif qui était apparemment invoqué. Cet amendement a été rejeté avec empressement, et le renvoi pur et simple adopté.

C'est sur cette situation, qui, ainsi que nous l'avons dit, va se dénouer dans un jour prochain, que nous voulons attirer l'attention de l'opinion publique et des radicaux du Conseil municipal.

Il y a de part et d'autre des sous-entendus, sur lesquels nous pouvons, quant à nous, franchement nous expliquer.

M. le préfet du Rhône n'aurait pas pu dire complètement sa pensée sans être comminatoire. Il s'est borné à affirmer que la question devait être tranchée promptement (en d'autres termes, qu'il ne subirait pas un nouveau renvoi), et il a signalé que les conséquences financières que pourrait avoir pour la ville une inscription d'office au budget municipal, du traitement des instituteurs congréganistes. Mais il n'a pas parlé des autres conséquences.

De son côté, la majorité du conseil municipal n'a pas témoigné de toutes ses intentions, en prononçant le renvoi pur et simple du dossier. D'après l'accueil qui a été fait à l'amendement de M. Aynard et d'après les renseignements que nous pouvons recueillir, nous craignons fort que le Conseil municipal ne soit peu disposé à se contenter des documents nouveaux qui lui sont fournis et qu'il ne voie dans tout cela une question de principe ou, pour parler net, de mandat impératif.

Il y a donc malheureusement des chances pour que le Conseil refuse de voter le traitement des instituteurs congréganistes, ou bien pour qu'il entende arriver au même résultat en prononçant de nouveaux renvois. Dans les deux cas, l'affaire se terminerait sans doute par une inscription d'office, qui

coûterait 118,000 fr. à nos finances. 118,000 fr. pour sacrifier à un « principe », c'est déjà un denier mignon; mais, d'après ce que nous savons tous du tempérament de M. Duros, et d'un gouvernement qui a déclaré qu'il entendait aller jusqu'à l'extrême limite de la légalité, il serait possible que l'inscription d'office entraînant d'autres effets plus graves au point de vue de nos libertés.

Si le Conseil municipal veut éviter ces dangers, il a des tempéraments à apporter dans la question, il peut notamment protester de son obéissance à la loi en votant un chiffre de traitement inférieur à celui demandé par le préfet. Mais s'il s'obstine dans des refus plus ou moins subtils, ou si, prenant un parti plus net, il refuse franchement l'allocation, nous considérons qu'il violerait la loi. Sa résistance aux arrêtés de M. Pascal était légale, maintenant que les recours sont épuisés toute résistance serait illégale et pourrait, sous une administration aussi peu endurante que la nôtre, servir de motif à une dissolution, suivie de l'installation d'une Commission municipale.

Il y a donc lieu de réfléchir, et ceux qui décernent le mandat impératif feront bien de s'inspirer du mois de septembre, pour donner quelques jours de vacances aux malheureux qui l'ont accepté et qui profiteront sans doute de ce répit pour voter ce à quoi ils sont contraints, aussi bien par la loi que par l'équité.

Le parti radical ne peut oublier qu'il s'est chargé, spécialement sur cette question des écoles, d'une bien lourde responsabilité.

La question des écoles a été la pierre d'achoppement de la municipalité lyonnaise; de la ruine de la municipalité est sorti M. Barodet, lequel a engendré le 24 mai et le reste. Le parti radical peut être fier de ces résultats et il devrait s'en contenter.

## Le dernier paiement à la Prusse

L'achèvement de la gigantesque opération financière, grâce à laquelle la France redevient aujourd'hui en possession d'elle-même, est apprécié en ces termes par la *Semaine financière* :

Le *Journal officiel* a annoncé, hier, que le paiement du dernier terme de l'indemnité de guerre à l'Allemagne aurait lieu aujourd'hui, 5 septembre. Dans dix ou quinze jours au plus tard, la France sera donc rentrée en possession d'elle-même. Aucun soldat étranger n'occupera plus son sol.

Bien que ce fait, depuis longtemps préparé par d'heureuses négociations et rendu possible par le dévouement des populations et par la confiance générale dans le crédit de la France, n'ait rien d'imprévu, l'annonce officielle du paiement du dernier terme de notre rançon a causé une vive sensation dans le public et dans le monde des affaires.

Le paiement si rapide d'une si énorme rançon est un fait nouveau dans l'histoire, fait d'une grande importance dans ses indications et par ses conséquences. Avant le paiement des cinq milliards, on pouvait discuter sur la puissance financière de la France, sur la fécondité de ses ressources, sur le plus ou moins de résistance qu'appuierait la nation à supporter des charges nouvelles; aujourd'hui, il n'y a plus à discuter, le fait est là; la France a payé; elle a payé sans même user des délais qui lui avaient été consentis, et, après paiement, son crédit restreint encore un des crédits les plus solides du monde.

Cet état de paiement, qui atteste à la fois la puissance financière de la France et le patriotisme de sa population, a vivement impressionné les étrangers. A des points de vue divers, tous les journaux de l'Europe nous

Mais rien ne survenant, et la lune réparant sur lui sa tranquille lumière comme sur un des hôtes du cloître endormi du sommeil éternel, il comprima entre ses mains sa tête et son cœur qui battaient avec violence, et il s'endormit en chancelant.

Il avait comme une demi-conscience d'avoir entendu fermer et verrouiller la porte sur lui, comme sur un animal dangereux; il se demandait ce qu'il devait faire.

Dans l'état d'exaspération où il était, il vint à songer à la rivière, mais cette idée farouche s'éleva au charme du clair de lune sur la cathédrale et les tombeaux, au souvenir de sa sœur et à la pensée de ce qu'il devait à l'excellent homme qui, ce jour même, avait gagné sa confiance.

Il revint donc au Coin du Chanoine et frappa doucement à la porte.

Il entra dans les habitudes de M. Crisparkle de rester le dernier levé dans sa maison, où tout le monde se couchait de bonne heure; il jouait alors du piano en étudiant la partie qu'il devait chanter dans les morceaux de musique vocale.

Le vent du sud, quand il souffla dans la direction du Coin du Chanoine, au milieu du silence de la nuit, ne murmura pas plus doucement que M. Crisparkle à cette heure avancée, tant il est toujours attentif à respecter le sommeil de la bergère en porcelaine de Saxe.

Au coup de marteau, M. Crisparkle répondit en levant lui-même ouvrir la porte, une chandelle à la main; mais l'expression joyeuse de son visage disparut aussitôt sous un air d'étonnement.

(A suivre.)

EUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 8 septembre 1873.

LE MYSTÈRE D'EDWIN DROOD

PAR CH. DICKENS

CHAPITRE VIII

LES COUTEAUX SONT TIRÉS.

(Suite)

Jasper observa du regard les deux jeunes gens l'un après l'autre, sourit un peu, et leur dit de se préparer un bol de vin chaud devant le feu, opération qui paraissait leur faire une grande attention. — Je suppose, M. Neville, dit Edwin, qu'il y a une expression de protestation dans ce que vous m'avez dit, et que vous m'avez dit, expression d'ailleurs aussi

facile à voir que le portrait, le feu ou la lampe; je suppose que si vous peignez le portrait de la dame de vos pensées.

— Je ne sais pas peindre, interrompit vivement le jeune homme.

— C'est un malheur pour vous, mais il ne peut vous être imputé à crime. Enfin, si vous savez peindre vous essayez le portrait de la dame de vos pensées, et je suppose qu'après vous l'avez fait, en dépit même de la réalité, une Junon, une Minerve, une Diane et une Vénus tout à la fois, n'est-ce pas?

— Je ne saurais le dire, je n'ai pas de dame de mes pensées.

Quant à moi, dit Edwin, emporté par un accès de vanité fantasmatique, si je m'essayais à peindre le portrait de Mlle Landless... sérieusement, croyez-moi, très-sérieusement, vous verriez ce que je saurais faire!

Il faudrait d'abord obtenir de ma sœur qu'elle consentît à poser, et comme elle n'y consentira pas, je crois bien que je n'aurai pas le plaisir de voir ce que vous saurez faire... C'est un malheur auquel il faudra que je m'habitue.

Jasper quitta la cheminée, remplit un grand verre pour Neville, un autre grand verre pour Edwin, tendit à chacun le sien, puis en remplit un troisième pour lui-même en disant :

— Allons, M. Neville, nous allons boire à mon neveu N. D. Comme il a le pied dans l'étrier, je parle par métaphore, c'est en son honneur que nous devons boire le coup de l'étrier. A vous donc, Ned, mon cher garçon, mon cher ami!

Jasper prêcha d'exemple en vidant presque tout son verre d'un trait et Neville l'imita.

Edwin Droad dit :

— Voyez comme il se complait dans son indolence, M. Neville! Le monde s'est ouvert devant lui, il n'a qu'à choisir son lot! Une vie active et pleine d'intérêt, une vie de voyages et de distractions, ou bien une vie de bonheur domestique et d'amour! Regardez-le!

Le visage d'Edwin Droad s'était vivement coloré, avec une promptitude singulière, sous l'influence du vin.

Le même effet s'était produit sur le visage de Neville.

Edwin avait repris sa position, renversé sur le dossier de sa chaise, sa tête reposant sur ses mains jointes derrière sa nuque.

— Voyez comme il s'inquiète peu de tout cela! poursuivit Jasper reprenant le fil de son discours railleur. On dirait qu'il regarde comme un joujou de lui de prendre la peine de cultiver le fruit doré qui a mûri sur l'arbre tout exprès pour sa main. Et pourtant, jugez du contraste, monsieur Neville! Vous et moi nous n'avons pas la perspective d'une vie active et pleine d'intérêt, d'une vie de voyages et de distractions, d'une vie de bonheur domestique et d'amour. Vous et moi, nous n'avons d'autre perspective, à moins que vous ne soyez plus fortuné que moi, ce qui n'est pas difficile, que de mener une vie ennuyeuse et monotone dans cette triste ville.

— Sur mon âme, Jack, dit Edwin négligemment, je me sens presque obligé de m'excuser d'avoir la vie facile que vous dépeignez. Mais vous savez ce que je sais, Jacques, et cette vie n'est peut-être pas, après tout, si facile qu'elle le semble, n'est-ce pas, Pussy?

Ceci fut dit à l'adresse du portrait, et Ned fit claque ses doigts.

— Nous n'avons pas encore atteint le but, n'est-il pas vrai, Pussy? Vous comprenez ce que je veux dire, Jack?

— Sauf à se battre, n'est-ce pas? et il n'articulait plus les mots bien nettement.

Jasper, calme et maître de lui, regarda Ne-

ville comme s'il attendait sa réponse ou son commentaire.

Neville parla; il avait également la langue épaisse et la parole embarrassée.

— Il aurait peut-être mieux valu pour M. Droad d'avoir dit que peu connu les difficultés de la vie, dit-il d'un ton agressif.

— Dites-nous, je vous prie, répliqua Edwin en se contentant de tourner les yeux dans la direction du jeune homme, pourquoi il aurait mieux valu pour M. Droad qu'il connût un peu les difficultés de la vie?

— Oui, approuva Jasper avec un air d'intérêt, dites-nous cela.

— Parce qu'elles lui auraient fait mieux comprendre, dit Neville, une bonne fortune qui n'est, en aucune façon, l'effet de son mérite personnel.

Le regard de M. Jasper se tourna vivement vers son neveu, dont il attendait la réplique.

— Puis-je vous demander si vous les avez connues, ces difficultés de l'existence? dit Edwin Droad en se levant.

— Je les ai connues.

— Et que vous ont-elles fait comprendre?

Les yeux de M. Jasper continuèrent à se porter alternativement sur chacun des interlocuteurs de ce menaçant petit dialogue.

— Je vous l'ai déjà dit une fois ce soir.

— Vous ne m'avez rien dit de semblable.

— Répétez vos paroles.

— J'ai dit que dans le pays d'où je viens, on vous en demanderait raison.

— La seulement! répliqua Edwin Droad.

— Ce pays est tout bon d'être dit, n'est-ce pas? répliqua Edwin Droad.

— Oui, je comprends... Cette partie du monde est à une distance qui m'assure une entière

sécurité.

— Disons donc ici, répliqua Neville en se levant avec fureur, disons n'importe où. Votre vanité est odieuse, votre suffisance n'est pas supportable; vous parlez comme si vous étiez un sujet rare précieux, alors que vous n'êtes



apportent le témoignage de leur étonnement, quelquefois de leur admiration pour tant d'efforts et de vitalité.

Un des traits les plus étonnants de cette grande opération sera, sans contredit, la facilité avec laquelle s'en sera accompli le dernier acte.

Lorsqu'à été signée la convention du 23 mai en vertu de laquelle la Banque de France s'engageait à mettre à la disposition du gouvernement une somme de 200 millions en or pour le règlement du cinquième milliard, on pouvait croire que cette somme serait au-dessous plutôt qu'au-dessus des besoins du Trésor. Cependant, après avoir demandé 50 millions pour chacun des deux premiers paiements mensuels, le Trésor se contentait déjà de 42 millions pour le mois d'août, et nous croyons que le dernier prélèvement qu'il vient de faire n'a pas dépassé 8 millions. L'Etat n'aura donc fait usage du crédit qui lui était ouvert que jusqu'à concurrence de 150 millions, et il y a tout lieu de croire qu'il s'en tiendra là.

L'habileté avec laquelle a été conduite cette opération aura donc permis d'achever le paiement de l'indemnité de guerre sans appauvrir sensiblement les ressources métalliques de la Banque.

L'encaisse, qui s'élevait au 1<sup>er</sup> juin à 820 millions, ne sera pas, croyons-nous, inférieure à 710 millions au prochain bilan.

## Un Congrès de l'Internationale

On écrit de Genève, le 4 septembre, au Journal des Débats :

« En vérité, je n'en crois ni mes yeux ni mes oreilles. Depuis trois jours, je suis attentivement les séances du congrès de l'Internationale réunies en ce moment, et je n'ai pas encore entendu un mot, si insensé qu'il puisse être, sur la question des rapports entre les ouvriers et les patrons, ni même sur la situation des ouvriers dans aucun pays.

« Deux questions ont été jusqu'ici discutées; mais, avant d'aborder la première, une explication est nécessaire. Il y a actuellement deux Internationales. Comme dans presque toutes les sectes religieuses, comme chez les salustimoniens à notre époque, des causes diverses, conflits de personnalités, manières différentes de prononcer *Chabotte*, et, dans le cas présent, des antipathies de races, ont amené la naissance d'un schisme. Pour compléter la ressemblance avec les sectes dont j'ai parlé, les schismatiques se prétendent les véritables détenteurs de l'idée première, tandis que les orthodoxes les excommunient avec horreur.

« Les dissensions dont est sorti ce schisme se sont tout d'abord produites entre M. Michel Bakounine, réfugié politique russe en Suisse, un peu prince, je crois, l'un des chefs de la secte des nihilistes, inventeur d'un système socialiste dénommé *collectivisme*, et M. Karl Marx, réfugié politique allemand en Angleterre, israélite d'origine, docteur en philosophie des Universités de Bonn et de Berlin, père vénérable de la doctrine communiste qu'on appelle le *laxisme*.

« M. Karl Marx est l'un des fondateurs de l'Internationale. L'entraîne l'abord, dans son conseil général siégeant à Londres, et y exerça bientôt une influence prépondérante. M. Bakounine est relativement un nouveau venu. Lors de la fondation de la ligue de la paix et de la liberté en 1866, il entra dans cette association espérant sans doute en faire un véhicule pour sa religion négative et ses doctrines collectivistes. Cette espérance ne s'étant pas réalisée par suite de l'opposition que lui firent des bourgeois français, allemands et suisses lors du congrès de la ligue de la paix et de la liberté tenu à Berne en 1868, M. Bakounine, à la suite d'une scène violente, se retira de la ligue avec quelques Français et tous les Russes, et fonda, sous le nom d'Alliance de la démocratie socialiste, une nouvelle société dont le centre fut Genève, et qui se déclara franchement l'Association internationale des travailleurs.

« Cette Alliance avait, paraît-il, des statuts publics faits pour la masse des adhérents, et des statuts secrets faits pour les initiés du plus haut degré; elle n'avait en somme d'autre objet que de s'emparer de la force résidente dans l'Association internationale et de l'employer pour atteindre le but vers lequel la Ligue de la paix et de la liberté n'avait pas voulu marcher.

« L'article 1<sup>er</sup> des statuts était ainsi conçu : « L'Alliance se déclare athée. »

« M. Karl Marx vit naturellement avec déplaisir le nouvel élément qui demandait à être admis dans l'Internationale. La personnalité exubérante de M. Bakounine devait lui porter ombrage; en sa qualité d'Allemand et de juif, il exérait les Russes; de plus les systèmes socialistes de l'un et de l'autre, tout en ayant le communisme pour base, différaient sur bien des points essentiels.

« Malgré l'apposition de M. Karl Marx, et en faisant des concessions apparentes, l'Alliance de la démocratie socialiste finit par se faire admettre dans l'Internationale. Son premier soin, lorsqu'elle eut acquiescé à cette influence, fut de demander le transfert à Genève du siège du conseil général.

« C'était dire à Karl Marx : Otez-vous de là que je m'y mette ! L'Alliance fut excommuniée, exclue de l'Internationale. Un autre Russe, mais un juif celui-là, M. Outine, en détournant les Russes, et M. Bakounine, humilié, honni, dut s'éloigner. On seul groupe lui resta fidèle, malgré la défection des Romands, à cause même peut-être de cette défection : ce fut celui des Jurassiens bernois et neuchâtelois, de langue française.

« Plus tard, au fur et à mesure que l'Internationale s'étendait en Espagne et en Italie, extension due à des anarchistes collectivistes, le nombre des partisans de M. Bakounine s'accrut. Les chefs belges se rangèrent de son côté. Cela provoqua une réaction nationale et inconsciente du latinisme contre le germanisme dirigeant de M. Karl Marx ? Y eut-il d'autres causes ? La chose serait assez difficile à démêler.

« Sur ces entrefaites survint la Commune de Paris, à laquelle l'Internationale se trouva mêlée; l'Association, par l'organe de son conseil général, se déclara solidaire de tous les actes du gouvernement insurrectionnel; M. Bakounine, par ses disciples MM. Albert Richard et Gaspard Blanc, provoqua le mouvement de Lyon; il s'y rendit en sa personne et dirigea la lutte, puis parvint à se mettre à l'abri.

« L'insurrection communiste terminée, les proscriptions furent accueillies comme des héros par tous les internationalistes des pays où ils se réfugièrent; ceux qui n'étaient pas de l'Association s'y firent admettre. La plupart des réfugiés en Suisse avaient appartenu à la minorité fédéraliste de la Commune; ils ne tardèrent pas à s'unir aux collectivistes, dont l'idée fondamentale est la fédération des communes agricoles, industrielles et communales; ceux, au contraire, réfugiés en Angleterre, étaient pour la plupart, des jacobins et des hébertistes, ou, pour parler plus exactement, des blanquistes. Centralistes et autoritaires, quoique peu socialistes, ces derniers s'entendirent tout d'abord avec Karl Marx, qui les fit entrer dans le conseil général de l'Internationale.

« Ce fut dans ces conditions que se réunirent l'année dernière le Congrès de La Haye. Le choix de cette ville avait été un coup de maître de la part de Karl Marx; il était à portée de l'Angleterre et de l'Allemagne; il pouvait réunir un bataillon compacte de ses adhérents et se rendre lui-même à La Haye, ce qu'il fit, accompagné de ses gendres, tandis que Bakounine, proscrit en Allemagne et en France, ne pouvait en faire autant; enfin, connaissait le peu de ressources financières dont disposent les sections et fédérations, il était sûr de ne voir venir en grand nombre ni les Suisses, ni les Italiens, ni les Espagnols. Il se fit, en outre, envoyer d'Allemagne, de Danemark, d'Autriche, de France et d'Amérique des mandats en blanc qu'il remit soit à des Allemands de Londres, ses amis, soit à des réfugiés français.

« Par tous ces moyens, Karl Marx obtint la majorité dans le Congrès; il fit excommunié définitivement l'Alliance de la démocratie socialiste, exclut de la Société M. Bakounine et son *alter ego*, M. Guillaume, du Locle, et conféra de nouveaux pouvoirs au conseil général. Cela fait, il se retourna contre ses alliés français, qui comptaient bien être membres du conseil général. Un de ses amis avait apporté de New-York, fin de la semaine, un mandat d'Amérique pour une liste d'honnêtes gens, qui fut votée. Karl Marx abdiquait en apparence, mais il restait l'inspirateur du conseil général, en grande partie allemand, qui n'était composé que de ses partisans.

« Les vaincus du congrès de La Haye tiennent, quelques jours plus tard, une réunion à Bruxelles; ils y formulèrent une protestation; puis un congrès à Saint-Surire, dans le Jura bernois, où fut décidée la conclusion d'un pacte d'alliance entre toutes les fédérations anarchistes et collectivistes.

« Les Jurassiens, ayant maintenu parmi eux MM. Bakounine et Guillaume, furent soutenus en vertu des nouveaux pouvoirs du conseil général; les fédérations espagnole, belge, hollandaise et italienne protestèrent et continuèrent leurs rapports avec les Jurassiens.

« De tout cela, il résulte que les Jurassiens furent chargés, par les fédérations disposées à rompre avec le conseil général, d'organiser le cinquième congrès général de l'association, et que les Jurassiens lui furent réunis à Genève le 1<sup>er</sup> septembre. De son côté, le conseil de New-York convoqua le même congrès pour Genève, mais au 8 septembre.

« Et voilà comment il se fait qu'on lit sur les murs de cette ville deux affiches contradictoires portant le même entête, et dont les auteurs paraissent ignorer mutuellement leur existence.

« Je demande pardon pour cet historique un peu long, mais il est peu connu en France et n'est pas, je crois, dénué d'un certain intérêt pour le public qui a beaucoup entendu parler de l'Internationale et ne sait guère ce qui s'y passe.

« Donc, le congrès des « anti-autoritaires », c'est-à-dire des russo-latins, tient en ce moment ses séances à la brasserie Scheiss. Il se compose en majeure partie de professeurs, d'écrivains, de médecins, voire même d'un commerçant, et ne compte guère d'autres ouvriers dans son sein que M. Hales, délégué anglais et semi-journaliste; M. Ostin, ex-membre de la Commune de Paris, et Genevois. Je consigne ce détail parce qu'il a une importance au point de vue d'une évolution nouvelle qui semble se préparer. M. Bakounine n'est pas présent; il avait obtenu un mandat de délégué des étudiants russes de Zurich et d'ouvriers de Mulhouse, mais on l'a dissuadé de venir.

« Il est remplacé par son disciple, peut-être aujourd'hui son rival, M. Guillaume, professeur au Locle, et par M. Jacobowsky, noble russe, professeur à Genève. L'élément français est représenté dans le congrès par Ostin et Pindy, anciens membres de la Commune, et dans le public par Babick et Lefranc.

« Dans le public se trouve un nombre considérable de Russes, hommes et femmes. Ces derniers sont reconnaissables à leurs cheveux courts comme ceux des hommes; à leurs lunettes et à leurs allures masculines; elles vont jusqu'à fumer en public. Ce sont pour la plupart des nihilistes.

« Aucune discussion n'a jusqu'à présent abouti, aussi ajournerai-je leur compte-rendu à une prochaine lettre. Je me bornerai pour aujourd'hui à dire que des dissensions se sont déjà produites dans le nouveau groupe.

« Tous les délégués veulent abolir le conseil général; seulement, quelques-uns veulent le remplacer sous diverses formes, tandis que les autres, anarchistes logiques, n'en veulent en aucune façon.

« Une autre question est celle de la composition de l'Association: Les membres ouvriers demandent l'exclusion des bourgeois, tandis que les autres, s'affublant du titre de « travailleurs de la pensée », refusent de se laisser mettre à la porte.

« Vous nous dirigez, disent les premiers, c'est vous qui êtes cause de toutes nos divisions, vous ne connaissez pas nos sentiments et nos intérêts, et vous vous faites un marché de notre misère.

« Vous ne pouvez vous passer de nous, répondent les derniers, vous êtes des exclusifs, des aristocrates, nous ne voulons pas nous en aller!

« Chose curieuse! le même dissentiment se produit au sein de l'autre groupe, et la même discussion aura lieu dans l'autre congrès.

## ÉCHOS DE PARTOUT

Des mormons viennent d'arriver à Paris pour faire de la propagande.

M. Léon Renault, préfet de police, leur a fait déclarer avant-hier, par la police, que la première fois qu'on les prendrait en train de se livrer à ce religieux exercice, il serait immédiatement expulsés de France sans autre forme de procès.

Ces mormons, qui ont nom : Birch, Hart, Carrington, se rendent, d'après la *République française*, en Alsace et en Lorraine, en vue de propager dans ces provinces la religion de Brigham-Young et d'emmener leurs adeptes dans le Farn-West.

La Liberté donne en forme d'éphéméride un souvenir peu connu, la mort tragique du frère du maréchal président de la République :

5 septembre 1845. — Mort du marquis de Mac-Mahon.

Dans une course de haies à laquelle prenaient part M. le marquis de Villers-Lafaye, le comte Eugène de Mac-Mahon, et M. Blum de Lamotte, M. le marquis Charles de Mac-Mahon, frère aîné du président actuel de la République, entraîné par son cheval, fit une chute dont l'issue funeste devint une cause de deuil et de regrets universels dans la haute société bourgeoise, dont le marquis Charles de Mac-Mahon était l'un des représentants les plus accomplis et les plus estimés.

Le congrès des orientalistes, dans sa séance de nuit d'avant-hier, a terminé et arrêté un système de transcription des textes japonais en caractères européens.

On assure que le gouvernement du mikado,

qui avait demandé ce travail, en attend le résultat pour adopter officiellement et ordonner la pratique de ce nouveau mode d'écriture.

Dix-huit femmes, condamnées par les conseils de guerre pour faits de participation à l'insurrection de la Commune, viennent, sur leur demande, d'être extraites des maisons de détention et d'être dirigées sur Toulon, où elles doivent s'embarquer pour la Guyane française, sur le vaisseau *l'Entrepreneur*.

Avant-hier a été arrêté à Paris, comme il sortait de la neuvième chambre correctionnelle, où il venait d'être condamné à trois mois de prison, Anatole Okolowitz, le frère du fameux général de la Commune.

C'est pour une affaire commerciale qu'il a été condamné, et son arrestation n'est pas motivée par la politique.

Cette affaire a fait beaucoup de bruit au palais, où l'on en a parlé toute la journée.

Voici la lettre, fort honorable pour celle qui l'a écrite, que nous trouvons dans le *Journal de Genève* :

Londres, 30 août 1873.

Monsieur le rédacteur, Je ne pense pas être indiscret en venant vous prier, dans le cas où vous ne l'auriez pas fait, de mentionner, dans les colonnes de votre estimable journal, la présence de mon fils, le vicomte Ulric de Cœvry, maréchal des logis au 12<sup>e</sup> chasseurs à cheval, aux funérailles du duc de Brunswick, mon auguste et regretté père.

En vous adressant cette prière, je ne suis inspiré par aucun autre sentiment que celui de la piété filiale.

Quelque sévère que Son Altesse ait cru devoir se montrer à mon égard depuis vingt-cinq ans, je ne puis oublier que, depuis le jour de ma naissance, j'ai eu pendant dix-huit ans, le meilleur et le plus tendre des pères.

Malade à deux cents lieux de son lit de mort, j'ai voulu du moins que mon fils, qui, dix-huit ans, a tout quitté pour courir sur le champ de bataille faire son devoir envers sa patrie, aille, en mon nom et au sien, remplir, derrière le cercueil de son grand-père, le dernier devoir qu'il nous ait permis de lui rendre.

Veillez, etc.

ELISABETH D'ESTE BRUNSWICK, comtesse de LEVRY.

Il se forme à Zurich une société dont les membres doivent s'engager à ne pas faire entendre après leur mort, mais à brûler leur corps; cette idée trouve d'assez nombreuses adhésions, dit-on, et est ouvertement appuyée par la *Gazette d'Andelfingen*.

Ce journal fait observer que le système de l'enterrement rend nécessaire, à proximité des villes, des cimetières qui emploient des étendues considérables d'un terrain précieux, compromettent la santé des vivants, sans permettre de respecter les morts, dont les ossements sont plus tard détachés et dispersés. Au contraire, la cendre des morts conservée dans une urne serait pour les parents un souvenir plus durable, sans inconvénient pour personne.

Dans une vente aux enchères qui a eu lieu récemment à Dresde, est tombé sous le marteau du commissaire-priseur le fameux violon que le comte Trautmannsdorff, grand écuyer de l'empereur Charles VI, avait acheté au célèbre luthier, Jacob Stainer, de ces conditions originales.

Il lui avait payé comptant 66 carolus d'or en s'engageant à lui fournir, sa vie durant, chaque jour un bon dîner, 100 florins en espèces par mois, chaque année un nouvel habit à brandebourgs d'or, deux tonneaux de bière, logement, chauffage et éclairage, plus, s'il venait à se marier, autant de lièvres qu'il en aurait besoin, avec douze corbeilles de fruits par année pour lui, et autant pour sa vieille nourrice.

Comme Stainer vivait encore seize ans, son violon coûtait 20,000 florins en espèces au comte de Trautmannsdorff; cet instrument, qui se trouvait en dernier lieu entre les mains d'un noble Autrichien, a été adjugé à un Russe pour 2,500 thalers (environ 10,000 fr.).

On sait qu'un grand nombre de femmes russes font des études complètement classiques à la Faculté de Zurich, et qu'une certaine quantité même d'entre elles se destinent à la médecine.

Le gouvernement russe s'est ému, il y a quelque temps, de cet état de choses, et a notifié à cesdites universités une interdiction formelle de persévérer dans cette voie.

La perturbation, comme de raison, fut grande dans le camp féminin. Or, il paraît, selon quelques indiscrétions commises par un homme d'Etat considérable, que la chancellerie serait décidée à apporter quelque adoucissement à ces rigueurs.

On accorderait des autorisations individuelles de prolongation de séjour aux intéressées, sous la condition qu'elles en feroient la demande, en produisant des certificats de bonnes vie et mœurs, émanant de l'autorité universitaire.

On lit dans le *Journal officiel de l'Algérie* : L'agitateur qui prend le titre de chérif et qui est connu sous le nom de Bou Choucha, a quitté il y a quelque temps les environs de Coléah, où il est installé, pour remonter vers le nord à la tête d'une bande de 56 Meharas, composée de Tonarés, de Chamabla Bourouba, de Chamabla El Mouadi, et d'Ouled Ali et Achak.

Il laissait sa smala dans ses campements habituels. Arrivé à hauteur de M'zab, il tenta un premier coup de main et réussit à enlever un certain nombre de chameaux aux Atatcha et aux Mozabites de Guerrara; de là, il alla faire une pointe vers le Djebel Amour, enleva en route six indigènes de Brézina et vint à El-Maïa pour y renouveler sa provision d'eau.

Mais sa présence avait été signalée et il dut battre précipitamment en retraite, poursuivi par le goum des caïds de Tadjerouna et des Ouled Sidi Thifour; malheureusement il avait une trop grande avance et ne put être atteint. Il se dirigea vers le sud-est, en passant auprès de Daya ben Dakhoua, razzia encore une cinquantaine de chameaux appartenant aux Merdabiah et aux Chamabla de Mellit; puis il s'enfonça définitivement vers le sud dans la direction de Coléah où il comptait, sans nul doute, rejoindre ses tentes et sa famille. Il ne doit plus les y retrouver.

En effet, pendant sa marche au nord, un goum, sous la conduite de Si Saïd ben Driss, frère de Mohammed ben Driss, agha d'Ouargla, était parti de cette ville avec la mission de couvrir le sud de l'Agakait en vue d'un mouvement agrégé des Ouled Sidi Cheikh ou de Bou Choucha. Nos cavaliers, en battant le pays, arrivèrent jusqu'aux environs de Hact-Tergui, lieu de campement de la smala de Bou Choucha, qu'ils n'hésitèrent pas à attaquer. Ils l'enlevèrent après un combat assez vif, dans lequel ils tuèrent seize hommes à l'ennemi en perdant de leur côté qu'un homme et deux chevaux. Les tentes de Bou Choucha, sa femme, fille de Si Deloul ben Hamza, ses neveux, 305 chameaux et un butin considé-

table ont été pris et ramenés à Ouargla.

Cette affaire fait le plus grand honneur au lieutenant Ben Driss, agha d'Ouargla, dont la vigilance a préparé ce hardi coup de main, ainsi qu'à son frère Si Saïd, qui l'a exécuté avec un entrain remarquable. Il y a lieu d'espérer que cette leçon mettra pour quelque temps sous la main de l'extrême sud à l'abri des incursions de coupeurs de routes qui tiennent continuellement en éveil les populations nomades de cette région.

## NOUVELLES A LA MAIN

Deux Marseillais établis à Paris se rencontrent hier sur le bitume. Le dialogue suivant s'engage aussitôt entre eux avec la volubilité et l'assent que l'on sait :

— Eh! c'est ce cher Marius !  
— Eh! bonjour, mon excellent ami Biscarade !  
— Mais qu'êtes-vous devenu, depuis un an que je vous ai vu ?  
— Ah! mon cher, que d'ennuis !... ma pauvre femme a été bien malade, allez !  
— Bah! la mienne l'a été bien davantage !  
— Oh!... elle a gardé le lit pendant trois mois !

— Peuh!... la mienne pendant quatre !  
— Elle est restée cinq semaines sans manger ?  
— Bast!... la mienne n'a rien avalé pendant six !

— Enfin, mon cher, elle est devenue si mince, la pauvre femme, que parfois je m'amusais à lire dans mon grand-livre à travers son corps !  
— Ah! mon cher! la mienne c'était bien autre chose! Elle était arrivée à être si maigre, si maigre, elle pesait si peu, que quand on la mettait dans un bain, elle faisait baisser l'eau dans la baignoire !

... — Un des romanciers au kilomètre qui se disputent l'héritage de Ponson du Terrail.

— Je suis insensible à la critique, s'écriait-il, et les petits journaux auront beau dire, je suis mon français !  
— Oui, répondit un confrère bienveillant, mais celui des autres ?

Un soir, c'était à Bade, plusieurs personnes de la meilleure compagnie entouraient la table de la roulette. M. de R... était là, au bras de son mari, et entouré d'amis. Elle ne jouait pas, se contentant de regarder jouer.

Tout à coup une idée lui passe par la tête; elle s'écrie :  
— Tiens ! si je jouais mon âge, tu sais, comme tu me l'as conseillé ?  
— Oui, dit le mari, c'est certain; une femme qui joue sur le numéro de son âge est sûre de gagner la première fois.

— Ah! nous allons voir. Je vais mettre deux louis sur mon âge.

En disant ces mots, elle ouvre sa bourse et y prend deux louis. Tous, le cou tendu, attendent pour voir sur quel numéro elle va poser ses deux louis.

Elle se penche nonchalamment et les pose sur le numéro 30.

M. de R... est très élégante, très jolie, et le numéro parut sincèrement choisi.

— Rien ne va plus ! dit le chef de partie. La bille roule, tombe, bondit, retombe et s'arrête au numéro 36.

— Tu vois, dit le mari, que mon conseil était bon. Si tu avais dit la vérité, tu gagnais soixante et dix louis.

La dame fut confuse, mais non de ne pas avoir gagné.

Le baron d'A... voulant remettre une carte chez le concierge d'une dame de ses relations, avait laissé son cheval devant la porte d'une maison de l'avenue Friedland, la bête passée au marteau.

Deux soldats entrent dans un bouchon en face.

Comme il faisait chaud, l'un d'eux, pour faire une farce, pose son képi sur la tête du cheval.

Le baron sort presque aussitôt.

— Allons, bon ! s'écria-t-il, on ne peut pas laisser cet animal seul un instant... Il n'y a pas une minute que je l'ai quitté, et il s'est engagé !

Quelques pensées du *Musée de fer* :  
— Le souvenir est un peintre si habile que tu devrais te faire aimer seulement pour qu'on se souvint de toi.

— Il y a telle vertu que nous n'avons développée en nous qu'afin d'arriver à satisfaire nos vices.

— Monsieur veut passer la soirée seul, auprès de madame et de bébé, qui commence à comprendre.

La bonne entre :  
— M. un tel demande à parler à monsieur ?  
— Dites que je n'y suis pas.

Et voilà le mensonge officiellement transmis de père en fils.

Une curieuse annonce extraite d'un journal de province :

DEMANDES EN MARIAGES  
nationaux et internationaux, depuis les princes jusqu'aux dévotiers inclusivement.

Quiconque désire se marier doit remettre le portrait, l'âge, la taille, le poids, les couleurs des cheveux, barbe et teint, la dot ou le patrimoine, la profession, le degré d'instruction et l'adresse précise (nom, prénoms et domicile).

Le portrait, passe! mais la dot !!!

En classe.  
— Espèce de cancre, qu'attendez-vous pour étudier votre histoire romaine ?  
— J'attends qu'elle soit finie.

Voici bientôt l'automne. Les chaleurs sont finies et nous entrons dans une période de température douteuse.

A ceux qui le nieraient, nous opposerons un argument irréfutable : l'apparition des fils de la Vierge.

On pense tout de suite à la romance de Scudo et aux croyances naïves des bonnes femmes de Bretagne qui racontent avec beaucoup de sérieux que ces fils viennent de la quenouille de la Vierge, qu'ils ont été tissés en Paradis et qu'ils tombent comme une bénédiction sur les fidèles dévoués à Marie.

Hélas! pour nous, c'est le froid et puis l'hiver.

Néanmoins, qu'ils soient les bien-venus, quelles que soient leurs prédictions.

Nous recevons une note, non signée, qui paraît émaner de la maison Wheeler et Wilson et a pour but d'expliquer la présence des drapeaux qui avaient été arborés, devant les magasins de cette maison, le 4 septembre.

La troupe du Grand-Théâtre est, cette fois, au grand complet.

Le personnel entier a répété hier soir, généralement, *Guillaume Tell*, de façon à enlever les bravos des rares personnes admises dans les coulisses du théâtre.

De M. Delabranche, nous n'avons plus rien à dire. Deux années de triomphes consécutifs parlent assez pour lui.

Mais MM. Dumestre et Berardi, qui complètent le fameux trio, ont profondément impressionné, par leur immense talent, l'auditoire et l'orchestre lui-même.

Quant aux ensembles, ils sont admirablement soignés, et tout nous fait pressager une superbe représentation pour demain soir.

Nous croyons pouvoir même nous porter garants que le public n'aura pas assisté, depuis bien longtemps, à une soirée pareille.

Le palais de l'Alcazar, fermé depuis plusieurs mois, va enfin ouvrir ses portes.

Le grand cirque S. Priami et G. Pierantoni commencera prochainement une série de représentations équestres et gymnastiques dont l'éclat ne le cédera en rien à tous les spectacles passés.

On sait que l'administration de l'Alcazar se fait non-seulement une gloire, mais encore un devoir de surprendre agréablement son public.

Nous ne doutons donc pas que les représentations qui nous sont annoncées ne soient de nature à nous satisfaire complètement.

Nous attendons de plus amples renseignements pour donner la composition de la troupe et le jour de l'ouverture.

La vitrine de M. Dusserre renferme en ce moment plusieurs tableaux intéressants.

C'est d'abord, dans la montre de la place des Terreaux, un petit paysage de Courbet. Ce paysage est très inférieur au talent de l'auteur.

M. Courbet, comme beaucoup trop de paysagistes, du reste, paraît avoir eu pour but, moins de chercher un effet de la nature qu'un effet de la reproduction, et de se faire un monde à part, un monde qui n'est que le monde de l'artiste.

Il y a là aussi un affreux bras gesticulant, ou bien s'il paraissait à s'accoutumer à cette intensité d'ardeur, l'exécution est lourde et pâteuse, les arbres cotonneux.

Un petit tableau de M. Laborier dénote un vrai et fin coloriste. C'est une marche de fleurs sous Louis XVI. La robe est charmante. Vrai, on y sent le craquement de la soie. Mais pourquoi ces coloristes s'acharnent-ils à macquer leurs tableaux au lieu de les peindre ?

— Il y a là aussi un affreux bras gesticulant, ou bien s'il paraissait à s'accoutumer à cette intensité d'ardeur, l'exécution est lourde et pâteuse, les arbres cotonneux.

Avec cela, un paysage de M. Ponthus-Cinier. Une marine de la Méditerranée. Nous supposons que c'est Antibes, si nos souvenirs nous servent bien. Nous préférons ce tableau de beaucoup à ceux que le même peintre avait à l'exposition des Arts et de cette année.

Une bonne étude de fleurs de M. Sibuet. C'est peint avec éclat et légèreté. Remarque le métal du vase, S.-V.-P.

Voici bientôt l'automne. Les chaleurs sont finies et nous entrons dans une période de température douteuse.

A ceux qui le nieraient, nous opposerons un argument irréfutable : l'apparition des fils de la Vierge.

On pense tout de suite à la romance de Scudo et aux croyances naïves des bonnes femmes de Bretagne qui racontent avec beaucoup de sérieux que ces fils viennent de la quenouille de la Vierge, qu'ils ont été tissés en Paradis et qu'ils tombent comme une bénédiction sur les fidèles dévoués à Marie.

D'après la note dont il s'agit, MM. Wheeler et Wilson fetaient simplement leurs récents succès à l'exposition de Vienne.

Simple coïncidence, comme on voit !

M. le ministre des finances vient d'adresser à M. le préfet du Rhône la circulaire suivante :



gîte défense, presse la détente de son chapeau et frappe mortellement celui qui meurt sous ses coups.

Il n'y a eu qu'une voix parmi les honnêtes gens pour louer l'énergie du gendarme de Vernoux. C'est, en effet, un bon avertissement aux braconniers qui se croient tout permis contre les représentants de la loi. Si le maréchal des logis de Romans en 1872, avait manifesté une semblable énergie, il n'aurait pas reçu une balle dans le bras, et ne serait pas resté pour sa vie.

Le n° 14 de l'Education populaire, à 5 cent. le volume, vient de paraître chez tous les libraires. — Titre : Géographie générale. — En adressant 25 cent. à l'éditeur Delagrave, 58, rue des Ecoles, on reçoit franco le Catalogue et trois volumes de cette publication.

Les anciens élèves de l'Ecole protestante du Change et de la rue Juiverie sont priés, par leurs camarades, d'envoyer leur adresse d'ici au 15 courant, chez M. Altmann, rue de l'Arbre-Sec, 20, pour une communication qui les intéresse. 1589

## Les tremblements de terre voisins

### LEURS RÉSULTATS PROBABLES

Les tremblements de terre qui se sont succédés durant les mois de juillet et d'août, presque à nos portes, dans la Drôme et l'Ardèche, paraissent avoir cessé. Du moins nous n'avons pas appris que les secousses violentes se soient renouvelées. Par contre, voilà que les démons souterrains font du bruit dans le nord. On a vu que le 29 août il y a eu à la Fère et à Saint-Quentin une secousse considérable. Cependant, plus heureux que quelques-uns de nos villages du Bas-Dauphiné, il n'y a pas eu de maisons renversées ni même lézardées.

Un membre de la commission nommée par M. le préfet de la Drôme pour faire un rapport sur les tremblements de terre voisins, M. Dalmat, géologue, qui habite Privas, vient de publier un travail sur les résultats probables de ces accidents. Voyons un peu l'opinion de M. Dalmat, en attendant que la commission publie un travail d'ensemble, ce qui ne peut manquer d'arriver.

C'est le 14 juillet; à 9 heures du matin, que les premières secousses ont été ressenties; c'est le 8 août à trois heures du matin que la secousse a été la plus violente. Nous voyons dans le travail de M. Dalmat que la plupart des maisons de Châteaufort, de Pierrelatte et de Donzère, station du chemin de fer de la Méditerranée, se sont lézardées et que plusieurs se sont écroulées.

Nous croyons que ceci est un peu exagéré. Le mal ne paraît avoir été aussi considérable qu'à Châteaufort, quoiqu'il ait été fort sensible dans les autres localités en question. Châteaufort est un petit village situé au droit de la ville de Viviers, si admirablement assise en échelon sur la rive droite du Rhône, et que tous ceux qui ont descendu le fleuve ont contemplé comme le plus beau site de tout le parcours. Il a tellement séduit M. Cherbuliez que celui-ci y a placé les plus charmantes scènes de son *Roman d'une honnête femme*.

Sur la rive gauche, presque en face de Viviers, se dressent d'immenses rochers calcaires, à pic, qui, sur une longueur de un à deux kilomètres, surplombent le Rhône de leurs parois rougeâtres, devenant d'or au soleil couchant. Le fleuve bleu les reflète dans un mirage éblouissant. Un pelage grisâtre couronne le sommet des rochers jusqu'à la cassure au pic. Là le flot frappe le pied de cet a-pic. On y a présumé d'abord une route, puis le chemin de fer dont on a taillé la place dans le calcaire vierge. Tout sont les rochers de Châteaufort.

Châteaufort est le reste d'une ancienne ville que la tradition veut avoir été détruite par les Sarrasins. Le coteau gris dans le pli duquel elle se cache, semé de thym et de sauges, laisse encore voir des ruines de fortifications du moyen âge.

Quatre kilomètres au sud se trouve Donzère, placé sur le versant oriental du coteau et qui profle sur le ciel bleu, le ciel de Provence, qui commence véritablement à Donzère, de belles murailles en ruine, ou restent encore quelques créneaux. Là commence aussi l'olivier. Cette chaîne de collines et de montagnes marque véritablement la différence des climats. Nous entrons dans le climat méditerranéen.

Donzère est un des endroits qui ont le plus souffert du tremblement de terre.

Al sud de Donzère, à 8 kilomètres, est Pierrelatte, et en face, au loin à l'orient se dresse le profil crayeux de la montagne de Saint-Paul-Trois-Châteaux. L'église de Saint-Restitut accentue légèrement la longue silhouette à son extrémité. C'est des flancs de cette montagne que l'on extrait ces énormes blocs de pierre blanche qui, depuis 1848 ou 1849 qu'on l'a introduite à Lyon, servent à faire toutes nos maisons. Pierrelatte, Saint-Paul ont été aussi frappés par le tremblement de terre. Un des endroits où, dit-on, il n'est le plus fait sentir et où il a effrayé la population au point de lui faire passer la nuit dehors, c'est la Garde-Adhémar, ravissant village que tous les voyageurs qui vont de Lyon à Marseille ne manquent pas d'admirer du chemin de fer. La Garde-Adhémar s'élève, à cinq ou six kilomètres au nord de Saint-Paul, sur la pointe d'un coteau séparé de la montagne de Saint-Paul par une large vallée, la flèche de son église romane, une des plus curieuses de son genre. Au pied du coteau est un village, que l'on nomme la vallée des Nymphes et où, assure-t-on, existait jadis un temple antique. Je n'y ai plus trouvé qu'une curieuse chapelle romane en ruines.

Le voisinage du Rhône, qui marque l'axe des oscillations, leur affaiblissement successif à mesure qu'on s'en éloigne pour atteindre Nyons à l'orient, Mende à l'occident, où expirant les dernières convulsions, peuvent faire penser que le tremblement de terre a été occasionné par l'invasion de l'eau du Rhône dans un foyer volcanique. Cet envahissement est une des théories assez généralement acceptées, comme nous l'avons dit à propos de la conférence de M. Vogt. Mais jusqu'ici on n'en avait fait l'application qu'à l'eau de la mer. M. Dalmat pense aussi que c'est plutôt à l'invasion des eaux de la Méditerranée dans le foyer incandescent supposé qu'il faut attribuer les commotions. Mais la Méditerranée est bien loin. M. Dalmat estime qu'en tous cas ces eaux ne seront pas assez abondantes pour produire des vapeurs d'une force élastique capable de rompre les épaisses couches sédimentaires du Dauphiné.

Tout cela semble n'être que pure hypothèse, car il est impossible, évidemment de juger, autrement que par les résultats, de l'abondance des eaux envahissantes, si toutefois même ces eaux sont la cause réelle des éruptions, ce qui n'est rien moins qu'assuré.

M. Vogt voyait aussi dans la distance entre

les volcans de l'Ardèche et la Méditerranée une assurance certaine que ces volcans ne pourraient se rouvrir. Ils n'ont pu être en activité, suivant lui, qu'à une époque où la Méditerranée s'étendait jusqu'à leurs pieds.

Que la Méditerranée soit venue jadis jusqu'aux lieux atteints par le récent tremblement de terre, c'est ce qui est incontestable, car les longues collines de Saint-Restitut, d'où l'on extrait la pierre dont nous parlons tout à l'heure sont formées tout entières de *molasse marine*. C'est un composé de fossiles marins agglomérés par une pâte calcaire. L'étage au-dessous appartient à la couche inférieure de la couche inférieure du miocène supérieur. Le miocène, comme on sait, est l'étage moyen des terrains tertiaires.

M. Vogt et M. de Dalmat sont donc d'accord pour nous rassurer. « Tout porte à croire », dit M. de Dalmat que l'action volcanique, cause évidente des tremblements de terre, sera circonscrite à de petites portions du sous-sol de la rive gauche du Rhône et n'aura pas une force expansive capable de « fracturer ou de soulever les nombreuses couches sédimentaires des riches plaines de la Drôme ».

« Dans le cas peu probable d'une éruption, il est certain que cette éruption se terminerait par un petit cratère à entonnoir ou à cône. Jamais son activité n'atteindrait celle de ses prédécesseurs de l'époque pliocène ».

« Ce petit volcan, dans cette hypothèse, serait la continuation de la grande éruption volcanique du Colron, et par suite, surgirait probablement sur la rive gauche du Rhône, entre Montélimar et Pierrelatte ».

« Tout porte à croire », il est peu probable. Ce ne sera qu'un petit volcan. Cette manière de rassurer n'est pas des plus rassurantes. Les habitants de Pierrelatte et de Châteaufort, s'ils lisent cela, ressentiront un froid dans le dos, si tant est que l'on puisse employer une métaphore aussi peu en rapport avec les phénomènes volcaniques.

Heureusement que, sans enlever de précéder en rien la science de M. Dalmat, on a, à mon humble avis, des raisons pour rassurer infiniment plus convaincantes que ses « il est peu probable ». Avouons d'abord franchement qu'en l'état actuel des connaissances humaines on en est réduit à faire à propos des volcans, des théories aussi incertaines que celles que l'on a faites jusqu'à Lavoisier, sur les phénomènes chimiques. C'est du *volcanisme* que l'on peut répéter, après Cornu :

« Peut-être qu'il dit vrai; mais c'est un grand peut-être ! »

Ma raison d'être rassuré est donc moins scientifique que celle de M. Dalmat, et que celle de M. Vogt. C'est pour cela qu'elle est bien plus sûre ! C'est la raison qu'invoquait toujours le célèbre « cousin Laroutine » (un conservateur enragé) contre toute innovation : « Et d'abord ça ne s'est jamais vu ! »

La Drôme et l'Ardèche, en effet, sont de vieilles connaissances avec les tremblements de terre. Le 7 décembre 1604, une secousse très-forte fut ressentie à Viviers et aux environs. Le 24 janvier 1773 (un siècle, juste), on en ressentit d'autres fort violentes à Viviers, à Montélimar, à Saint-Paul-Trois-Châteaux et environs, qui ne cessèrent qu'au mois de février 1774. Un village fut même détruit.

Or, puisqu'il n'y a pas eu de volcans après ces secousses, on m'accordera bien qu'il n'y a aucune raison pour que le tremblement de terre de cette année ait le caractère plus mal fait que son devancier.

D'ailleurs, s'il vient, nous le verrons bien venir. « Une éruption volcanique, dit M. Dalmat, mais, comme généralement par une gibe » hostie du sol, au milieu de laquelle il se fait tout d'un coup un cratère. Jusqu'ici aucun « exhaussement, aucun affaissement du sol » n'ont été signalés.

M. Dalmat paraît à la pour rassurer les habitants de Châteaufort « qui tous les jours » sentent, surtout la nuit, le sol remuer sous leurs pieds. « Tant qu'ils ne verront pas s'élever de gibbosités, ils peuvent être tranquilles. Espérons que jamais ils ne verront « la gibbosité » en question.

Il est vrai que l'on peut remarquer que les volcans éteints de l'Ardèche ne sont pas loin. Le pittoresque village de Rochebaron, sur la rive droite du Rhône, en face de Montélimar, est assis sur une poussée volcanique qui forme un monticule noirâtre. Or, il y a dans l'histoire des volcans un fait extrêmement curieux. La cause de leurs phénomènes a, depuis le commencement de l'époque géologique actuelle, ses lieux d'élection pour manifester ses effets, car, aussi haut que peut remonter la mémoire humaine, aucun volcan nouveau n'est jamais montré que dans des lieux portant la trace des phénomènes volcaniques antérieurs. (J'espère que voilà Lyon tranquille.)

Mais, bah ! les volcans de l'Ardèche ont éteint leur forge depuis tant de milliers d'années. Ils dorment bien définitivement. M. Vogt vous dit qu'ils ne peuvent pas se rallumer. M. Dalmat vous dit que c'est peu probable. De ces raisons raisonnables la meilleure est encore celle de mon cousin Laroutine : « Et d'abord ça ne s'est jamais vu ! » E. G.

## CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du vendredi 5 septembre

PRÉSIDENCE DE M. FEUILLAT.

La séance est ouverte à une heure.

M. Terver, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Feuillat, président, r Millaud, vice-président, le marquis d'Albon, Bonnevay, Carle, Dalin, Durand, Falcouet, Frénet, Grinand, Lassalle, Michoud, Mongoin, Ordinaire, Perret, Picard, Pironon, Plasson, Rejanier, Richard-Vacheron, Rivière, Thomas, Baille et Terver, ces deux derniers secrétaires.

MM. le marquis de Fenoy, Feuga, Grosbon, Lucien Mangin et Parcent se sont fait excuser. M. Terver, en uniforme, assiste à la séance. Le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Durand demande s'il n'y aurait pas lieu d'imputer sur les dépenses du secrétariat du conseil général et de la commission départementale la somme de 100 fr. votée pour l'achat d'un buste de la République, au lieu de faire figurer cette somme au chapitre des dépenses obligatoires concernant le mobilier de l'hôtel de ville servant de préfecture.

Après quelques explications échangées entre MM. Grinand, Dalin, Durand, Edouard Millaud et M. Terver, le conseil décide que les frais d'achat du buste de la République seront prélevés sur le crédit de 500 fr. voté pour frais de bureaux du secrétariat du conseil général et de la commission départementale.

Interpellation de M. Pironon.

M. Pironon prie M. le préfet de vouloir bien lui faire connaître en vertu de quelle loi des agents de police sont présents, dans le jour d'après, au domicile des citoyens pour leur enjoindre d'entrelever les drapeaux aux couleurs nationales, qu'ils avaient cru avoir le droit d'arborer à leurs fenêtres.

M. le préfet répond que cette affaire touche à des questions qui ne sont pas de la compétence du conseil général. Il est tout disposé, du reste, à

fournir à M. Pironon, dans son cabinet, toutes les explications qu'il voudra bien lui demander.

M. le président déclare l'incident vidé.

ORDRE DU JOUR :

Phyllosera.

M. Terver constate que la commission, dont il est le rapporteur, a été unanime pour proposer un crédit de 4,000 fr., afin d'arriver à arrêter le fléau. Le conseil s'est divisé quand il s'est agi de l'emploi de cette somme.

La majorité de la commission voulait que cette somme fut distribuée, dans chaque commune, à une commission composée du maire et de deux ou trois propriétaires pour aider à chercher le remède. Il n'aurait été alloué à ces commissions que la moitié des dépenses qu'elles auraient faites.

La minorité voudrait que le crédit de 4,000 fr. fut accordé, comme récompense, aux savants ou aux sociétés savantes qui auraient trouvé le remède.

M. Plasson défend la première opinion. M. Terver soutient la seconde.

M. Dalin ne partage ni l'avis de la majorité ni celui de la minorité de la commission. Il croit qu'il vaudrait mieux donner la subvention à des sociétés savantes du département, qui s'occupent spécialement et même exclusivement de la viticulture.

M. le président résume les débats. Il constate que des interventions ont toujours été faites contre tous les fléaux qui ont affligé nos campagnes, et cela sans résultat. Il demande, par un amendement, qu'aucune subvention préventive ne soit votée, le conseil général se réservant d'accorder une récompense à celui ou à ceux qui auront trouvé le remède contre le fléau qui nous menace.

Cet amendement est adopté.

Avances pour droits de transmission et autres sur les obligations au porteur des emprunts départementaux.

Sur la proposition de M. Plasson, rapporteur, le conseil inscrit au sous-chap. VII, art. 11 du budget de 1874, la somme de 12,000 fr. proposée par l'administration.

Compte d'emploi du fond de non-valeurs.

M. Plasson, rapporteur, propose au conseil de donner acte à M. le préfet de sa communication. Acte est donné.

Réserves pour dépenses diverses et imprévues.

Le conseil ajourne sa décision sur cette question.

Société hippique du Rhône. — Demande de subvention.

M. Plasson, rapporteur, propose au conseil d'ajourner tout vote de crédit jusqu'à la session d'août prochain, époque à laquelle il lui sera possible, après expérience, d'accorder sur son budget additionnel un encouragement à la société hippique du Rhône.

Ces conclusions sont adoptées.

Courses de chevaux.

M. Plasson, rapporteur, propose d'inscrire au budget de 1874, sous-chap. VII, art. 2, une somme de 6,000 fr., pour être donnée, à titre d'encouragement, à la société des courses de Lyon.

A la suite de quelques observations, présentées par MM. Grinand, Baille et Durand, le conseil rejette un amendement de M. Baille, tendant à l'ajournement de la question, jusqu'à ce que le conseil ait acquis la certitude que les courses entraînent une augmentation de recettes de l'octroi.

Les conclusions du rapporteur sont ensuite mises aux voix et adoptées.

Budget de l'instruction primaire.

Sur la proposition de M. Baille, rapporteur, le conseil réduit de 600 à 400 le crédit demandé pour frais généraux d'impression de l'instruction primaire.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil rejette le crédit de 4,000 fr. demandé à titre d'allocation pour augmenter les ressources des agents de l'instruction primaire.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil réduit à 200 fr. le crédit de 736 fr. 39, demandé pour dépenses diverses.

Route départementale n. 2. — Élargissement d'un pont sur le ruisseau des Echets, à Rochetaillée.

Sur la proposition de M. Thomas, rapporteur, le conseil adopte les propositions de l'administration, relatives à l'élargissement d'un pont sur le ruisseau des Echets, à Rochetaillée.

Oullins. — Rue de la Sarra. — Opposition à une décision de la commission départementale.

M. Frénet, rapporteur, propose au conseil de rejeter l'opposition de Mme veuve Gaubin et d'approuver la décision prise par la commission départementale.

A la suite de quelques explications présentées par M. Dalin et M. le préfet, ces conclusions sont adoptées.

Création de deux foires à Vaulx-en-Velin.

Sur la proposition de M. Falcouet, rapporteur, le conseil autorise la création de deux foires qui se tiendront à Vaulx-en-Velin les 15 janvier et 15 septembre de chaque année.

Création de deux foires annuelles dans la commune de Mey.

Sur la proposition de M. Falcouet, rapporteur, le conseil autorise la création de deux foires qui se tiendront dans la commune de Mey le 25 jeudi de février et le 3<sup>e</sup> jeudi de septembre de chaque année.

Amortissement des emprunts contractés pour la défense nationale.

M. Edouard Millaud, rapporteur, propose le projet de délibération qui suit :

1. Il sera inscrit au sous-chap. XVII, art. 3, une somme de 653,352 fr. 96 c. affectée au service des deux emprunts contractés pour la défense nationale.

2. Il sera inscrit au sous-chap. XIX une somme de 716,765 fr. 54 c., avec la même affectation que ci-dessus et provenant de l'annuité payée par l'Etat.

Le conseil vote ces deux crédits, et adopte l'ensemble du rapport de M. Edouard Millaud.

Répartition de bourses à l'école normale de Villefranche.

Sur la proposition de M. Baille, rapporteur, le conseil vote la somme de 9,900 fr. pour le paiement de vingt-deux bourses occupées à l'école normale de Villefranche.

Le conseil vote ensuite, à titre d'allocation supplémentaire, la somme de 1,350 fr. nécessaire pour parfaire les 11,250 fr. portés au budget prévisionnel spécial de l'école normale et représentant le montant intégral des 25 bourses accordées en principe par le département.

Subvention de 25,000 fr. pour récompenser les instituteurs et les institutrices titulaires.

M. Falcouet, après avoir donné lecture du rapport de M. le préfet, propose au conseil de donner acte de cette communication.

Acte est donné.

Secours à d'anciens employés ou à leurs familles.

M. Carle, rapporteur, propose d'inscrire au budget de 1874, sous-chapitre XIII, art. 7, les secours ci-après :

MM. Vve Clair..... 150 fr.

Vve Biala..... 300

Vve Coutellier..... 300

Vve Breton..... 500

Total..... 1.250 fr.

M. Perret demande, par un amendement, le rejet des secours de Mmes Biala et Coutellier.

Cet amendement est rejeté.

Les conclusions du rapporteur sont ensuite mises aux voix et adoptées.

Budget rectificatif de l'instruction primaire pour 1873.

Sur la proposition de M. Carle, rapporteur, le conseil inscrit au budget rectificatif de l'instruction primaire de 1873 le crédit de 56,162 fr. 26.

Listes annuelles du jury.

M. le président fait remarquer que M. le président du tribunal civil a écrit à MM. les conseillers généraux pour les prier d'assister, le 15 septembre courant, à la réunion de la commission chargée de dresser la liste annuelle du jury. M. le président ajoute qu'il ne sera pas possible aux membres du conseil général de se rendre à cette réunion, puisque tout porte à croire que la session ne sera pas encore terminée.

A la suite de quelques observations, présentées par MM. Perret, Dalin et M. le préfet, le conseil

charge son président de vouloir bien écrire à ce sujet à M. le président du tribunal civil de Lyon.

Communication.

M. Grinand donne communication d'une lettre qu'il a reçue de M. le docteur Brochard.

Acte est donné.

Vœux.

Vœu demandant que la commune de Cuire et Caluire rentre dans le domaine du droit commun par des élections municipales.

Les soussignés,

Considérant que la base de notre droit public est le consentement de l'impôt ;

Que le droit des communes et des départements est aussi absolu, sur ce point, que le droit du pays pris dans son ensemble ;

Considérant, d'autre part, que, si l'établissement de commissions municipales constitue un acte parfaitement légal du pouvoir central ou de ses représentants, il n'en porte pas moins gravement atteinte au principe ci-dessus rappelé ;

Considérant, en conséquence, que la commission municipale de Cuire et Caluire, instituée pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher, n'a point les titres requis par notre droit public pour imposer des charges à la majorité des contribuables qu'elle ne représente pas, dont elle ne tient pas son mandat, et que, au point de vue administratif, le seul auquel nous puissions nous placer, il ne peut résulter de l'embaras et des inconvénients dont le conseil général lui-même a ressenti le contre-coup.

Emet le vœu que la commune de Cuire et Caluire soit replacée sous l'empire du droit commun, et appelle, dans de prochaines élections, à nommer, conformément à la loi, un conseil municipal définitif et représentant légitime de ses intérêts.

Lyon, le 3 septembre 1873.

Falcouet, — Mongoin, — Terver, — Carle, P. Durand, — F. Ordinaire, — Michaud, Pironon, — A. Baille, — E. Millaud, Picard, — Frénet.

Vœu demandant qu'à l'avenir les exécutions capitales aient lieu dans l'intérieur des prisons.

Messieurs,

Vous avez encore présents à la mémoire les scènes sanglantes qui se sont produites pendant tous les mois qui ont précédé l'exécution de Serrière. Les mêmes scènes, les mêmes scènes ont eu lieu à l'occasion de toutes les exécutions antérieures.

Il faut mettre un terme à ces manifestations qui déshonorent une nation civilisée.

Pour obtenir ce résultat, je vous propose, Messieurs, d'émettre le vœu qu'à l'avenir les exécutions capitales aient lieu dans l'intérieur des prisons.

BONNEVAY.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

La prochaine séance publique aura lieu lundi 8 courant, à 1 heure.

Les commissions se réuniront demain dans leurs bureaux.

Les secrétaires : BAILLE, TERVER.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

7 septembre.

Je n'ai rien, absolument rien de nouveau ce matin. Outre que c'est dimanche, je crois que tout ce qui se mêle de politique s'est donné le mot depuis l'ouverture de la chasse pour ne pas ouvrir la bouche ni faire un geste jusqu'à nouvel ordre. Aussi, la presse parisienne se démène-t-elle dans le vide et pratique-t-elle, autant qu'elle en est capable, l'art d'accommoder les restes. Dans cette tâche, ce sont les journaux monarchistes qui sont les mieux partagés, car ils n'ont qu'à parler restauration ; l'enthousiasme de leurs lecteurs n'est pas difficile, et ils se moquent des autres. Ils se moquent même de ceux qui les prennent au sérieux, c'est-à-dire qui déduisent des opinions bien connues du comte de Chambord et de ses partisans la prévision de ce qu'il ferait si une fois il arrivait en France.

Ces feuilles bien pensantes me rappellent ces individus qui faisaient dernièrement une partie de canot sur la Seine avec un pauvre diable qui ne savait pas nager. Il les suppliait de ne pas secouer l'embarcation, et eux n'avaient garde de l'écouter, si bien que la barque chavira à la fin et qu'il se noya.

On a beau dire aux monarchistes-cléricaux : « Soyez prudents, la France est seule, faible encore, vous allez la perdre. » Ils n'écourent rien, ce qui se conçoit, à la rigueur, de la part de gens qui sont convaincus qu'ils ont le droit de jouer le sort de la France pour les beaux yeux de leurs systèmes, et qui ont d'ailleurs une consolation toute prête, c'est de se dire, en cas de malheur, que les voies de la Providence sont impénétrables et que les méchants auront leur tour. Oui ; mais si nous sommes écrasés de nouveau en attendant...

Je me hâte d'ajouter que les illuminés auxquels je fais allusion ne font rien de tout cela, pas un instant que, loin de nous exposer à aucun risque, leur politique est pour nous le gage de la résurrection, de la revanche et de la gloire. Selon l'*Union*, le sentiment d'ordre universel que provoquerait en Europe la restauration de Henri V, suffirait pour modifier déjà les conditions des choses, et l'*Univers* signifie ce matin à l'Italie d'avoir à quitter Rome sans attendre qu'on l'en chasse. Quant aux canons Krupp, ils se mettront eux-mêmes un jour du côté de la papauté, dit M. Veillat.

Il faut dire aussi que l'*Union* et l'*Univers* rêvent une alliance avec l'Autriche ; mais, à supposer que le gouvernement de ce pays s'y prêtât, ce qui est encore loin, tant surtout que le comte Andrassy sera aux affaires, il faut ne jamais avoir regardé sérieusement l'Autriche pour compter sur elle.

Sans argent, sans unité, en butte à toutes sortes de tendances séparatistes, il faut qu'elle se garde de faire le moindre mouvement un peu vif, si elle ne veut pas voir toute sa charpente se disloquer. Ni ses sujets allemands, ni les Hongrois ne consentiront jamais à marcher contre Berlin ; et Trieste, plus proche de Venise que de Vienne, ne tient qu'à un fil. Je me demande si nos restaurateurs de trône ignorent tout cela, ou s'ils trouvent que ce n'est pas la peine d'y penser.

Le bonapartisme, qui fait peu de bruit depuis que les royalistes lui ont tiré leur révérence, relève naturellement du libéralisme et des idées modernes. M. Paul de Cassagnac, revenu

de vacances, prend maintenant la parole chaque jour pour déclarer que son parti ne se laissera pas jouer. Il avait dressé les tréteaux de la salle Herz dans l'espoir de jouer les royalistes ; c'est lui qu'on joue ; il n'entend pas cela ; l'empire est le palladium des libertés publiques ; il a son drapeau, qui n'est pas celui de Jeanne d'Arc, mais qui, tenu par le jeune élève de Chislehurst et par son intelligente mère, en vaut bien un autre.

Enfin, le croiriez-vous, les bonapartistes lâchent le Vatican. L'unité de l'Italie est faite, s'écrie le même M. Paul de Cassagnac ; nous ne permettrons pas qu'on y touche. Il est vrai que M. Rouher parlait jadis autrement, ce qui n'a rien empêché. Quoi qu'il en soit, vous voyez où en est la coalition du 24 mai.

Je pense que vous ne confondez pas le comte (ou le marquis) d'Harcourt qui va à Vienne en remplacement de M. de Banneville, avec le duc de même nom qui



